

# Recensement agricole 2020

## Main-d'œuvre et externalisation des travaux

### La part du travail agricole réalisé dans une exploitation sous forme sociétaire a crû de 10 % en dix ans

En 2020, d'après le recensement agricole, 9 420 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles franciliennes, soit 1 918 de moins qu'en 2010. En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 8 157 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 8,7 % en 10 ans. Parmi les effectifs permanents, l'emploi des coexploitants non familiaux s'accroît mais les chefs et coexploitants familiaux ainsi que les membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole. Les actifs familiaux sont plus souvent à temps complet que les autres permanents. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, maraîchage-horticulture et polyculture-polyélevage regroupent respectivement 61 %, 20 % et 9 % du volume de travail agricole total alors qu'elles mobilisent respectivement 92 %, 1 % et 5 % de la SAU totale. Le recours à l'externalisation de travaux, qui concerne près de 57 % des exploitations, est d'autant plus fréquent que le poids économique de l'exploitation est important.

#### L'essentiel du travail agricole assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille

En 2020, l'Île-de-France compte 4 425 exploitations agricoles d'après le recensement agricole. Au total, 9 420 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 1 918 de moins que dix ans auparavant (-16,9 %) (tableau). Ces permanents sont le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (58,4 % des actifs permanents en 2020), les membres de leur famille qu'ils emploient (7,8 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (33,7 %). L'ensemble de ces actifs totalise 91 % du volume de travail directement mobilisé par les exploitations agricoles en 2020 (7 385 équivalents temps plein ou ETP), le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

(772 ETP). Le volume de travail total (8 157 ETP) a diminué de 8,7 % en dix ans. Ramené à la surface, il est passé de 1,57 ETP/100 ha en 2010 à 1,44 ETP en 2020, soit une diminution de 8,3 %. Ceci traduit une augmentation de la productivité moyenne.

#### Un recul de l'emploi familial et un recours accru au travail non permanent

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, et en particulier des exploitations individuelles, a induit une réduction marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents familiaux (-19,7 %). Toutefois, en ETP, la baisse est plus modérée (-9,3 %). Parallèlement, le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à

la famille s'est accru sur la période, en particulier, à travers l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière (+8 % en ETP). Cette hausse de la main-d'œuvre saisonnière découle du développement des exploitations sous forme sociétaire au détriment des exploitations individuelles en Île-de-France. Ces exploitations sous forme sociétaire, qui ont crû de 12 % en 10 ans, emploient relativement plus de salariés que les exploitations individuelles. Ainsi, en 2020, 74 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (6 052 ETP), contre 64 % dix ans auparavant. La gestion de ces sociétés demeure largement familiale, puisqu'en 2020, 9 coexploitants sur 10 sont de la même famille que le chef d'exploitation.



## Tableau

### Une diminution de l'emploi agricole corrélée au recul du nombre d'exploitations

Évolution de la main-d'œuvre agricole en Île-de-France entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	5 026	4 425	- 12,0
dont sous statut individuel	2 656	1 773	- 33,2
sous forme sociétaire	2 370	2 652	11,9
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	11 338	9 420	- 16,9
Chef d'exploitation ou coexploitant	6 296	5 513	- 12,4
Main-d'œuvre familiale permanente	1 650	908	- 45,0
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>7 946</b>	<b>6 421</b>	<b>- 19,2</b>
Salarié permanent non familial	3 392	2 999	- 11,6
Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP) <sup>1</sup>	8 935	8 157	- 8,7
Chef d'exploitation ou coexploitant	4 623	4 310	- 6,8
Main-d'œuvre familiale permanente	732	578	- 21,1
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>5 355</b>	<b>4 888</b>	<b>- 8,7</b>
Salarié permanent non familial	2 864	2 491	- 13,0
Saisonnier ou occasionnel	716	772	7,8
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	3 241	2 105	- 35,1
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	5 694	6 052	6,3
Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimé)		275	
CUMA	5	6	18,2
ETA	147	203	38,1
Autre type de prestataire		66	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 6 ETP. Lecture : en 2020, l'Île-de-France comptait 4 425 exploitations, soit 12 % de moins qu'en 2010.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps complet

Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont généralement fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 65 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (*graphique 1*), et 15 % supplémentaires y travaillent au moins la moitié de leur temps. Les permanents familiaux travaillent en revanche beaucoup plus souvent à temps partiel. Ils ne sont que 42 % employés à temps complet en 2020, tandis que 33 % d'entre eux consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation. En comparaison, les salariés permanents non familiaux travaillent à temps plein dans 69 % des cas, et seuls 13 % à moins d'un mi-temps.

### Une main-d'œuvre agricole fortement utilisée par les grandes cultures

Les deux spécialisations qui utilisent la proportion la plus importante de la main-d'œuvre agricole sont les grandes cultures (63 % de la main-d'œuvre totale en ETP) et le maraîchage et l'horticulture (20 %) (*graphique 2*). Les exploitations de polyculture-polyélevage regroupent 9 % de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre spécialisée dans l'élevage représente de son côté 7 % du volume de travail

total ; dans le détail, cela correspond à 2 % pour les bovins, 5 % pour l'ensemble des ovins, caprins et autres herbivores et 1 % pour les porcins, volailles et autres granivores. Cette répartition reflète pour partie celle du nombre des exploitations, mais aussi une intensité de travail différente selon la spécialisation des exploitations.

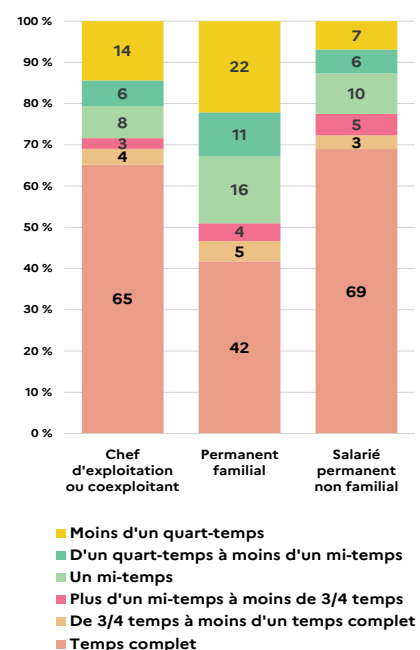
L'élevage des bovins mixtes mais aussi le maraîchage et l'horticulture mobilisent le plus de main-d'œuvre par exploitation, avec respectivement en moyenne 11,4 et 5,3 ETP employés. La production de fruits et autres cultures permanentes vient ensuite avec 4 ETP en moyenne, tandis que les élevages sont relativement moins intensifs en main-d'œuvre, avec 2,9 ETP mobilisés par exploitation de bovin lait, 1,2 pour bovin viande, 2,3 pour ovin, caprin et autres herbivores, 2,1 pour porcine, caprin et autres granivores.

Ramenées à la surface, les grandes cultures emploient le moins de main-d'œuvre sur 100 ha, avec en moyenne 0,95 ETP. C'est en maraîchage et horticulture que l'intensité de travail est la plus élevée (37,35 ETP), devant les fruits et autres cultures permanentes (12,27 ETP), les ovins, caprins, autres herbivores (11,42 ETP).

L'emploi saisonnier ou occasionnel est principalement mobilisé en viticulture (37% des ETP), dans la production de fruits et autres cultures permanentes (35 %) et en maraîchage et horticulture (17 %).

### Graphique 1 Prédominance du temps complet chez les permanents agricoles

Temps de travail annuel des permanents agricoles en Île-de-France en 2020



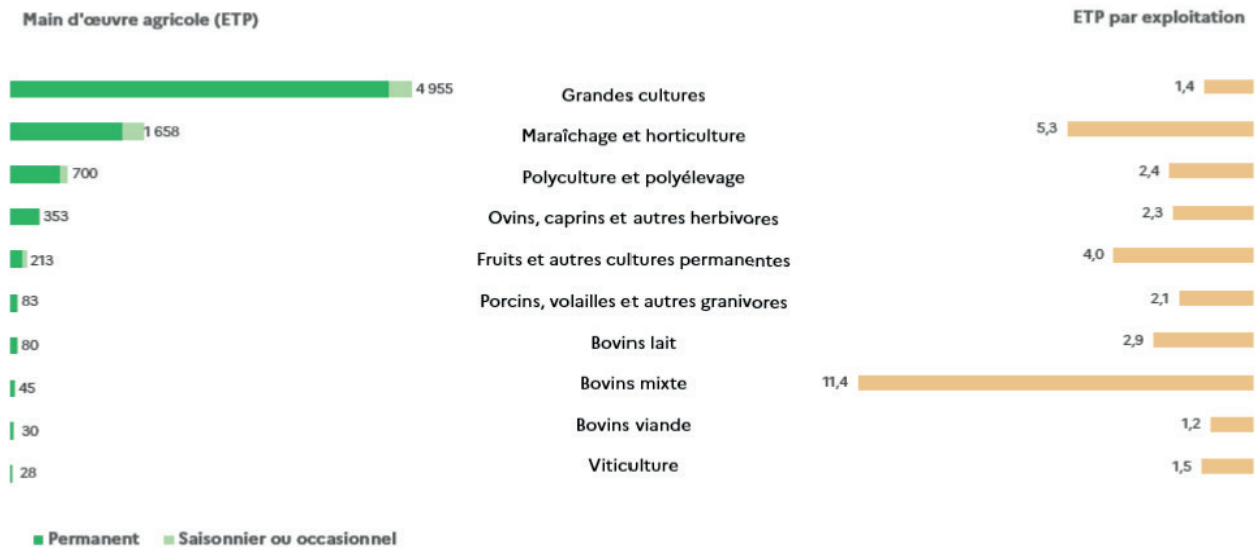
Lecture : en Île-de-France en 2020, 65 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Graphique 2

### La main-d'œuvre agricole majoritairement utilisée par les grandes cultures

Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en Île-de-France en 2020



Lecture : en Île-de-France en 2020, 4 658 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations de grandes cultures ainsi que 297 ETP saisonniers ou occasionnels, soit 4 955 ETP. En moyenne, une exploitation de grandes cultures emploie 1,4 ETP.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Un recours croissant à l'externalisation des travaux

En 2020, 57 % des exploitations ont délégué tout ou partie de leurs travaux agricoles à des prestataires externes contre 43 % en 2010 (*graphique 3*) dans le cadre d'un contrat de prestations de service réalisées par une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou une entreprise de travaux agricoles (ETA).

Le volume de ce travail externalisé est estimé à 275 ETP, dont 203 ETP pour les ETA, soit pour cette dernière forme de sous-traitance une hausse de près de 38 % en dix ans.

Ces prestations ont très majoritairement porté sur tout ou partie des productions végétales (épandage ou récolte notamment) : celles-ci concernent 57 % des exploitations et 66 % de la SAU régionale (372 700 ha). L'externalisation totale (tous les travaux de production végétale) a dans ce contexte connu un essor indéniable au cours de la décennie écoulée : 6 % des exploitations (280) et 6 % de la SAU (34 200 ha).

Certaines autres prestations ont impliqué des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (14,8 % des exploitations y ont eu recours).

Les spécialisations animales ayant le plus recours à des prestataires sont les élevages de porcins, volailles et autres granivores (27,5 % de ces exploitations) et bovins lait (21,4 %).

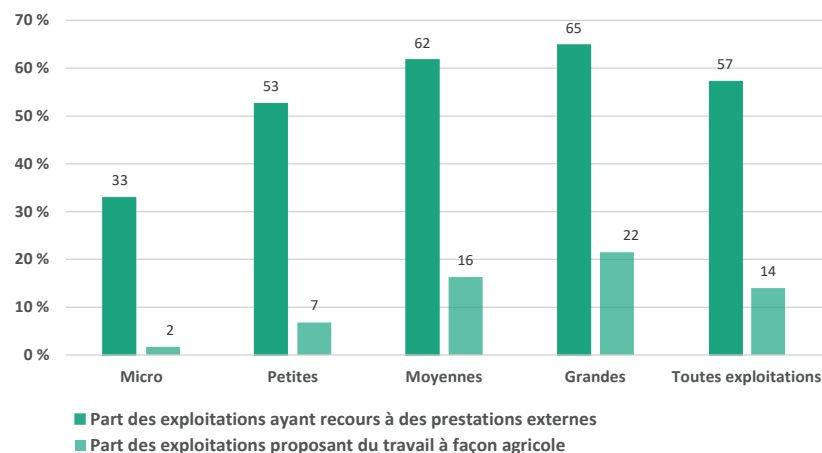
Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est important

(33 % pour les microexploitations et 65 % pour les grandes exploitations). Par ailleurs, les grandes exploitations ont relativement plus souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs (21,5 % pour les grandes exploitations contre 1,7 % pour les microexploitations).

### Graphique 3

#### Un recours à l'externalisation directement lié au potentiel économique de l'exploitation

Recours à l'externalisation selon le potentiel économique de l'exploitation en Île-de-France en 2020



Lecture : en Île-de-France en 2020, 33 % des microexploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 2 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

**L'externalisation** ou **la sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées «micro», les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, «petite» celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, «moyenne» celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et «grande» celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

**Un équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

- Consultez le site internet du SSP : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

- et celui de la DRIAAF Île-de-France, rubrique "Données" :

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>